

COMMUNE DE LUGARDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du mercredi 29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 mars, l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Joëlle BORNE, 1ère adjointe et maire par intérim.

Sont présents : Joëlle BORNE, Laurent CONQUET, Daniel PEPIN, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON, Géraldine PICHOT, Alicia BIEHLER, Thierry MERCIER, Isabelle DIEUX, Françoise DUBOIS, Virginie BAYON

Représenté :

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Cécile UNIQUE

Objet de la
délibération :
FIXATION DU
NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Le Conseil municipal **décide**, après en avoir délibéré d'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Cécile UNIQUE

Date de transmission de l'acte: 05/08/2024

Date de réception de l'AR: 05/08/2024

015-211501101-DE_017BIS_2024-DE

A G E D I